

Procès-Verbal du Conseil d'établissement

Mardi 11 mars 2025

(Voté au CE No3 du 23 juin 2025)

Membres présents

10 membres représentant l'administration

- Madame Marion RAIMBAULT, Attachée de Coopération Educative
- Monsieur Miguel TESSON, Proviseur, Président du C.E.
- Madame Katia IMBAUD, Directrice Administrative et Financière
- Madame Delphine NICOLAS, Provisseuse-Adjointe
- Madame Nathalie CARPENTIER, Directrice de l'Ecole primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice du lycée SH
- Madame Coralie CROCHET LE PESQ, Conseillère Principale d'Education
- Madame Hélène PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Madame Catherine KARABINA, Directrice-adjointe du lycée SH

9 membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS

- Monsieur Olivier DUBOIS, représentant des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Sandra BREUZIN, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Sophie ROUSSELOT, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Anne RACAPE, représentante des enseignants du 2nd degré
- Madame Anne FOURNIER, représentante des enseignants du 2nd degré
- Monsieur Gilles PORTIER, représentant des enseignants du 2nd degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Monsieur Nikos LEVANTINOS, représentant des personnels AED
- Madame Evanthia GIAKOUVAKI, représentante des personnels ATOSS

7 membres élus représentant les parents d'élèves - élèves

- Madame Elena TSAKANIKI PEROL, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Anne-Virginie PELRAS-MEGAIDES, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Céline CHAUDEAU-JURY, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Yannis VASSALOS, représentant des parents (CPE-SF)
- Monsieur Lefteris MAKRAS, représentant des parents (APE-SH)
- Monsieur Dimitris VELOUDOS, représentant des élèves du collège-SF
- Mademoiselle Alice DUBOIS, représentante des élèves du lycée-SF

Membres invités à titre consultatif

- Monsieur Alexandre VASSILIKOS, représentant du Comité de Gestion parentale
- Madame Diane ROESER, Consule Générale de France à Athènes
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Monsieur Ilias PAPPAS, Vice-Président du CVL SF



Ευγένιος Ντελοκρού
Lycée Franco-Hellénique



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Membres excusés/absents

- Monsieur Nicolas EYBALIN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- Madame Delphine ARNAUD, représentante des enseignants du 2nd degré, remplacée par Mme FOURNIER
- Monsieur Georges GEORGANDAS, représentant des enseignants de la section SH
- Madame Christiana ANDROUTSOS, représentante des parents (APE-SF), remplacée par Mme CHAUDEAU-JURY
- Monsieur Claude HALLAK, représentant des parents (CPE-SF), remplacé par M. VASSALOS
- Madame Alexandra SKOURA, représentante des parents (APE-SH)
- Mademoiselle Aréti-Erhun KATSAOUNOU-OSAROGKOU, représentante des élèves du collège-SH
- Mademoiselle Maggy TZAMAKOU, représentante des élèves du lycée-SH
- Monsieur Yvan AL ALAM, représentant des élèves du lycée-SF, remplacé par Mle DUBOIS
- Monsieur Guy BROCHARD, Conseiller Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Monsieur Georgios LILAKOS, Vice-Président du CVL SH

Quorum : 16

Nombre de membres présents :

- Avec voix délibérative : 26
- Avec voix consultative : 4

Le secrétariat de séance est confié à Mme NICOLAS, Provisoire-Adjointe.

Le secrétariat adjoint de séance est confié à Mme CHAUDEAU-JURY, représentante des parents (APE-SF).

La séance est ouverte à 17h55 par le Président, Monsieur Miguel Tesson.

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare que le Conseil d'établissement peut valablement siéger et délibérer. Il débute le conseil d'établissement par le vote de l'ordre du jour.

I –Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal du CE No 1 (03/12/2024) ;
3. Calendrier scolaire 2025-2026 ;
4. Budget 2025 (information) ;
5. Expérimentation BTS ;
6. Questions diverses ;

1 – Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexé au présent compte rendu) est approuvé à l'unanimité (26 votants).

2- Adoption du procès-verbal du CE No 1 (03/12/2024)

Un représentant des personnels demande que les votes se déroulent à bulletins secrets.
C'est donc la modalité qui s'applique pour ce vote et les suivants.

Monsieur le proviseur présente le compte-rendu qui n'appelle ni remarques, ni demandes de modifications.

Monsieur le proviseur soumet alors le compte-rendu, qui est adopté. (26 votants : 0 contre, 2 abstentions).

3. Calendrier scolaire 2025-2026

Monsieur le proviseur rappelle le cadre réglementaire qui s'applique pour l'élaboration du calendrier scolaire :

- Circulaire AEFE N°0701 du 01 octobre 2024
- Note de service de L'Inspectrice de l'Education Nationale de la zone en date du 18 novembre 2024
- Prise en compte du calendrier local des jours fériés

Départ d'un représentant des parents d'élèves

Monsieur le proviseur rappelle également les instances dans lesquelles le calendrier a déjà été présenté et qui a reçu un avis favorable :

- Conseil des maîtres (11 février)
- Conseil pédagogique (17 février)
- Conseil d'école (11 mars).

Monsieur le proviseur indique que les jours fériés du territoire sont comptabilisés dans le total des heures.

Puis il soumet le calendrier au vote qui est adopté à l'unanimité (25 votants)

4. Budget 2025 (information)

Monsieur le proviseur rappelle le nouveau cadre réglementaire de présentation du budget, selon la circulaire N°0732 du 21 juin 2022 : le budget n'est pas traité en conseil d'établissement pour un établissement conventionné.

Il ajoute que Monsieur le président du Conseil d'administration a autorisé une présentation succincte en conseil d'établissement.

Un représentant des personnels indique que cette présentation doit être détaillée. Monsieur le proviseur rappelle que des éléments sont effectivement présentés ce soir.

Madame la Directrice des affaires financières débute la présentation en rappelant qu'il s'agit du budget adopté le 18 décembre 2024 en conseil d'administration de l'AEFG.
Cette présentation a aussi été déposée dans Eduka.

Elle précise qu'il s'agit de présenter un budget déjà entériné et effectif depuis janvier 2025. Globalement, les dépenses sont supérieures aux recettes, un prélèvement a donc été nécessaire (500 000 euros environ).

Les frais de scolarité sont d'environ 7 millions d'euros (78% des recettes). Les bourses représentent 900 000 euros du budget qui s'annulent en dépenses. (9%). Les versements entre services représentent environ 12%, les dépenses du service général, environ 10 millions d'euros, les charges de personnels résidents, un peu moins de 5 millions d'euros. 48% des dépenses sont engagées pour les personnels.

Lors du Conseil d'administration de l'AEFG du 18 décembre 2024, une augmentation des frais de scolarité de 4% a été approuvée pour la section française et de 2% pour la section hellénique

Des droits d'inscription dans un dispositif spécifique (SIB notamment) seront de nouveau appliqués.

Il n'a pas été prévu de hausse des transports, ni de la cantine.

Madame la Directrice des affaires financières liste également les investissements prévus sur les ombrières de la cour du primaire, l'équipement informatique, le changement de la clôture du terrain foot maternelle, les marquises façade sud, des rénovations de salles, fontaines et mobilier pédagogique.

Le comité de gestion a effectué une visite de l'établissement en février 2025 et souhaite engager de plus amples rénovations. Des devis sont en cours.

Mme la Directrice des Affaires financières conclut en précisant qu'une journée au LFH tout compris coûte environ 47000 euros.

Monsieur le proviseur précise que le Comité de gestion est très attentif à la question de l'équilibre entre recettes et dépenses, notamment lorsqu'il traitera de la gestion des contrats.

5. Expérimentation BTS

Monsieur le proviseur indique que le BTS mis en place en septembre 2022 n'existera plus à la rentrée scolaire prochaine en septembre 2025. Il s'agit d'une décision tripartite (établissement, AEF, CNED), faisant suite aux constats des difficultés rencontrées.

Des représentants des personnels souhaitent exprimer leur déception et le ressenti des équipes à ce sujet. Ils indiquent que les enseignants ont dû se former en autonomie en complément du CNED, et rappellent que de nombreux partenariats ont été mis en place avec des écoles et des professionnels. Ils indiquent également que des demandes d'informations pour une inscription e BTS continuent à arriver malgré un manque de visibilité sur Parcoursup. Cette problématique de s'adresser à un public indécis face au choix d'études se retrouve dans d'autres BTS. Les représentants des personnels évoquent un problème de recrutement et estiment que la pertinence du BTS était réelle.

M. le Proviseur partage le constat sur l'investissement des équipes, mais rappelle que les trois expérimentations de BTS mis en place dans le monde s'arrêtent pour les mêmes raisons.

Madame la directrice des affaires financières précise que ce type de filière s'adresse surtout à des élèves en filières technologiques, qui n'existent pas au LFH.

M. le proviseur conclut par l'idée d'une réflexion à avoir quant à la pertinence d'une création d'une filière technologique au LFHED.

6. Questions diverses

En préambule, Monsieur le proviseur indique que les questions des représentants des élèves sont arrivées en dehors des délais prévus, elles ne seront donc pas abordées durant ce conseil d'établissement. Toutefois le Monsieur le proviseur précise que des éléments de réponses ont été donnés lors d'un récent entretien.

A – Questions des représentants des personnels :

- **Nous souhaiterions que soit communiqué aux membres du Conseil d'Etablissement le budget 2025 complet comme il l'était par le passé (voir exemple joint pour 2020).**

Madame la directrice financière répond que des documents supplémentaires seront déposés dans Eduka.

- **Nous souhaiterions que soit communiqué aux membres du Conseil d'Etablissement le rapport d'opportunité pour le budget 2025 comme il l'était par le passé (voir exemple joint pour 2020).**

Madame la directrice financière répond qu'il sera également déposé dans Eduka.

- **Comment la forte baisse (10 %) de la subvention de fonctionnement du Ministère de tutelle, principalement composée des bourses allouées aux familles, est-elle justifiée ? Quelles conséquences pour les familles sont-elles à prévoir ?**

Madame la Consule générale rappelle le fonctionnement de l'attribution des bourses.

Une enveloppe est initialement prévue. Toutes les demandes sont ensuite étudiées, et aucun refus n'a jamais été prononcé à cause d'un manque de moyens. Si nécessaire, le montant du budget initialement prévu est réajusté.

Madame la Consule générale précise que des pièces justificatives nouvelles peuvent être demandées dans le cadre d'une étude fine des demandes.

Monsieur le proviseur conclut en rappelant qu'il s'agit bien d'un montant prévisionnel.

Ainsi que des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour :

- Lors du CSA de l'AEFE qui s'est tenu le 18 décembre 2024, un nouveau calendrier de recrutement des détachés de l'enseignement, d'éducation et d'administration pour 2026 a été présenté. Les personnels détachés sur mission d'enseignement en fin de détachement devront le cas échéant déclarer leur poste vacant ou susceptible d'être vacant au printemps 2025 pour la rentrée 2026. Quand ce nouveau calendrier et les procédures de renouvellement de détachement seront-ils présentés aux collègues concernés ?

Monsieur le proviseur rappelle l'ancien calendrier : les postes étaient publiés en octobre, les candidatures ouvraient en décembre et une CCPL se tenait au mois de mars.

Le nouveau calendrier s'appliquera pour la rentrée 2026.

Monsieur le proviseur précise que des instructions précises seront prochainement connues. Une date l'est déjà, à savoir l'ouverture de la campagne de recrutement des détachés qui est fixée au 10 octobre 2025.

D'ici la fin du mois de mai 2025, les personnels concernés devront se positionner pour la rentrée 2026. Une CCPL est prévue pour mi-décembre 2025. Au printemps 2025 aura lieu un webinar pour les personnels candidats au détachement.

Monsieur le proviseur précise que sont seulement publiés les postes vacants.

- Nous souhaiterions que le nombre de postes pour la licence de l'antivirus de l'établissement soit augmenté afin de pouvoir équiper les appareils des personnels.

Monsieur le proviseur rappelle qu'en France, des logiciels antivirus sont liés aux adresses académiques des personnels.

Il indique que l'établissement a fait l'achat de 430 licences d'un nouvel antivirus (pour un budget de 5000 euros environ).

Il n'est pas prévu d'équiper les ordinateurs personnels.

- Rémunération des personnels de droit local.
Malgré le calendrier annoncé en début d'année par l'équipe de direction, les groupes de travail consacrés aux négociations salariales n'ont toujours pas débuté.
Quel est le calendrier d'actions prévues par l'équipe de direction à ce sujet ?

Monsieur le proviseur indique qu'une réunion de dialogue social est programmée le 18 mars. Le règlement intérieur du travail (RIT) y sera notamment abordé.

- Investissements.

Le projet de construction de la nouvelle école étant décalé, nous avons compris que le projet est de rénover l'existant. Notre priorité en primaire est la cour de récréation et le renouvellement du mobilier des classes. Quel budget pour rénover la cour de récréation ? Peut-on repenser complètement cette cour ? Quel budget mobilier est prévu pour chaque classe ?

Monsieur le proviseur indique que le Comité de gestion est en charge de ces questions. Celui-ci a effectué une visite approfondie de l'établissement le samedi 15 février. Des devis sont en cours, notamment pour une remise en état de la cour du 1er degré.
Les représentants des personnels du 1^{er} degré font part de leur regret de ne pas avoir été consultés.

Monsieur le Proviseur confirme que leurs besoins étaient connus sur cette question de la cour et qu'ils ont été pris en compte.

- Gestion des personnels : CHSCT

Le LFHED ne dispose pas d'un DUERP, Document Unique d'Evaluation des risques Professionnels. Les expérimentations annoncées en CHSCT ne sont pas encore mises en place. Quelles sont les prochaines étapes prévues ?

Madame la directrice des affaires financières indique qu'un DUERP existe déjà dans l'établissement. Elle confirme qu'il a été retrouvé en cours de conseil.

Elle précise qu'il s'agit d'un document très important, qui fait état des conditions de travail dans chaque service, et qui est régulièrement mis à jour.

- Instances.

Le deuxième Conseil d'Ecole ayant lieu le même jour que le Conseil d'Etablissement, le mardi 11 mars 2025, nous constatons qu'il ne peut y avoir de délai de réflexion et d'information entre ces deux instances, comme le préconise la circulaire n° 0732 du 21/06/2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE.

Serait-il possible de disposer d'une semaine au moins entre ces deux instances représentatives au sein du LFH E Delacroix ?

Monsieur le proviseur explique que selon la circulaire N°0732 du 21 juin 2022, relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE, le Conseil d'école doit avoir lieu avant le Conseil d'établissement, mais aucun délai spécifique n'est précisé.

Des contraintes de calendrier n'ont pas permis cette fois-ci de mettre plusieurs jours de délai entre le conseil d'école et le conseil d'établissement, mais cela pourra être bien sûr être le cas pour les prochaines dates.



Ευγένιος Πτελοκρού
Λύκειο Γαλλο-Ελληνικό



- Question sur le projet de construction.

Madame la directrice des affaires financières assure qu'il n'est pas envisagé de revendre le terrain acheté pour la nouvelle école.

Questions diverses du Comité APE concernant la préparation du Conseil d'Etablissement du mardi 11 mars 2025.

1. Incident Cybernétique (Piratage du Serveur) :

- a. Est-ce que cet incident a été discuté lors d'un Conseil d'Administration, ou bien dans un autre cadre ? Les parents sont en demande d'informations, ce qui est compréhensible. Les parents aimeraient savoir quel a été l'impact du récent piratage du serveur de l'école, quelles données ont pu être touchées et quelles mesures seront prises à l'avenir. Plus précisément:
 - i. Évaluation de l'attaque, impact sur les systèmes.
 - ii. Mesures de protection, risques pour les données personnelles et interruption des services impactant les données sensibles personnelles ou le fonctionnement de l'établissement.
 - iii. Communication avec les parents et le personnel (au niveau de détail approprié), concernant la gestion de cette crise par l'administration.
 - iv. Restauration des services et mesures de prévention pour l'avenir, assurance cybersécurité.

Monsieur le proviseur redonne la chronologie des événements. Le 27 janvier, vers 22h50, une cyber-attaque de type hameçonnage a eu lieu, avec cryptage des données, et demande de rançon par des pirates du darkweb.

Monsieur le proviseur et Madame la directrice des affaires financières indiquent qu'il n'y a pas de pertes de données personnelles, car elles sont conservées sur des serveurs externes.

Une analyse du darkweb a confirmé cette bonne nouvelle.

Aucune donnée comptable n'a également été touchée.

Cependant, l'établissement concède des difficultés pédagogiques réelles : documents inaccessibles, problèmes de de connexions aux imprimantes.

Le réseau administratif a été également très touché avec des dossiers cryptés et perdus.

Monsieur le proviseur confirme qu'après l'incident, l'AEFE et son service chargé des affaires informatiques a été très réactive et a accompagné le lycée dans la gestion de cet événement.

Les services de l'Ambassade de France en Grèce ont également été d'une aide précieuse.

Monsieur le proviseur indique qu'il y a bien sûr eu un dépôt de plainte.

Madame la directrice des affaires financières explique qu'une partie des données cryptées a été envoyée à une société spécialisée grecque. Des logiciels de décryptage propre à cet hameçonnage n'existent pas encore mais pourraient être créés.

La direction et les personnels souhaitent mettre en avant le travail énorme fourni par les informaticiens de l'école.

Les représentants des parents demandent que l'établissement prévoit une communication auprès des familles pour clarifier les circonstances de cet incident et les rassurer sur certains points, lorsque le moment sera adéquat. Monsieur le proviseur se montre favorable à cette idée mais précise qu'elle sera réalisée de manière succincte et au moment opportun.

Madame la directrice financière conclut en expliquant que les différents organismes sollicités ont confirmé qu'il n'y avait pas eu de défaillance de la part de l'établissement.

2. Frais de scolarité :

- a. Nous comprenons que lors de l'Assemblée Générale de l'AEFG prévue en fin d'année scolaire, le budget de l'établissement sera présenté aux parents, et que dans le cadre de cette présentation, la discussion des frais de scolarité pourrait faire partie d'un débat plus large et plus complexe concernant le budget global de l'établissement. Cependant, nous souhaiterions si possible dès maintenant que les points suivants soient abordés :
 - i. L'augmentation des frais de scolarité, et les raisons spécifiques (même à un niveau général) justifiant cette décision.
 - ii. La répartition des frais entre les différents services et activités de l'école (même à un niveau général).
 - iii. Les modalités de paiement et les options disponibles pour les familles, s'il y a des changements prévus.
 - iv. Les éventuelles réductions ou aides financières proposées, s'il y a des changements prévus.
 - v. L'impact de l'augmentation de ces frais sur le budget global de l'établissement (même à un niveau général).
 - vi. Les perspectives à moyen et long terme concernant l'évolution des frais de scolarité.

Monsieur le proviseur indique que cela relève des attributions du Comité de gestion.

3. Téléphone portable :

- a. Compte tenu des défis inévitables auxquels nous faisons tous face concernant le contrôle efficace des téléphones portables :

- i. Quel est le plan que la Direction prévoit pour continuer à soutenir l'ensemble des enseignants (par exemple lutte contre la tricherie) et éduquer les élèves concernant la gestion des téléphones portables ?
- ii. Une initiative visant à installer des casiers pour ranger les téléphones à l'entrée du LFH ou dans quelques salles (test) est-elle envisagée pour la rentrée? <https://eduscol.education.fr/document/1498/download?attachment>

Monsieur le proviseur rappelle les sanctions encourues. Si le téléphone est utilisé pendant un examen, l'enseignant peut mettre la note de zéro.

Il indique de plus que 77 portables ont été confisqués depuis le début de l'année au collège et au lycée. La mesure de 48h de conservation fonctionne bien, avec assez peu de cas de récidives constatés.

Les représentants des élèves demandent pourquoi on ne peut pas utiliser le téléphone en dehors des cours. Monsieur le proviseur explique que l'on prend en compte la loi grecque qui interdit l'usage des téléphones dans les établissements. Cela est aussi le cas dans les établissements scolaires en France.

Les représentants des personnels soulèvent le fait que les élèves ont parfois besoin de consulter Pronote en journée, pour un changement de salle par exemple. Dans ces cas, les personnels du LFHED sont indulgents.

Monsieur le proviseur rappelle que des ordinateurs peuvent être utilisés au CDI. La vie scolaire peut aussi être interrogée en cas de besoin.

Monsieur le proviseur complète son propos en expliquant que l'idée d'une expérimentation de casiers spécifiques serait coûteuse et que les élèves ont déjà des casiers s'ils souhaitent laisser leur portable en début de journée.

Monsieur le proviseur rappelle enfin que la possession du portable n'est pas interdite, l'utilisation l'est (hors usage pédagogique autorisé par un personnel).

4. Voyages Scolaires :

- a. Auriez-vous des informations sur la manière dont la Direction et l'équipe éducative prévoient d'aborder la préparation des réunions (anciennes commissions voyages) pour décider des voyages de l'année prochaine, existe-t-il des nouveaux critères, la charte va-t-elle évoluer? Si un calendrier est déjà prêt, pourriez-vous le partager ?

Monsieur le proviseur répond que les projets de voyages scolaires en 2025-2026 seront étudiés lors du conseil des Maîtres au 1er degré et au conseil pédagogique pour le 2nd degré.

Un appel va être prochainement réalisé auprès des enseignants pour une remontée de ces projets.

Les représentants des parents transmettent les retours positifs concernant le voyage effectué par les élèves latinistes, ainsi que sur les voyages au ski organisés pendant les vacances.

5. Notes au collège 5e-3e

- a. Peut-on confirmer que l'ensemble des équipes éducatives et la Direction, sont d'accord pour le retour des notes au collège (de la 5e à la 3e) ?

Monsieur le proviseur répond qu'un sondage a eu lieu auprès des enseignants : 80% des enseignants y ont répondu, 56% sont pour le retour aux notes.

6. Modalités passage et préparation de l'épreuve orale du brevet des collèges.

- a. Il a été compris par certains élèves et donc certains parents, suite à votre intervention dans les classes du niveau 3e, que les élèves ne pourront plus soutenir leur oral pour partie dans une langue étrangère (anglais, allemand, espagnol ...) et qu'il n'y aura plus de professeur référent pour les accompagner dans la préparation de leur présentation. Pourriez vous confirmer ces propos tout en motivant ces décisions, si elles sont avérées, dans la mesure où les modifications apportées au brevet 2025 ne mentionnent pas ces 2 modalités ?

Monsieur le proviseur explique que l'utilisation d'une langue vivante sera possible.

Il confirme qu'il n'y aura pas de professeur référent car tous les enseignants peuvent accompagner les élèves.

7. Protocoles

- a. Existe-t-il une procédure de communication et d'évacuation en urgence du lycée ? L'épisode de la coupure d'eau a montré quelques dysfonctionnements. Un nouveau protocole a-t-il été mis en place pour ce type d'incident exceptionnel ?

Monsieur le proviseur confirme qu'une procédure de communication existe et a été mise en place, en coordination avec l'ambassade.

La direction de l'établissement est satisfaite de la façon dont l'évacuation d'environ 2000 élèves a pu être réalisée dans un délai très restreint.

Dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité est un dispositif), les représentants des personnels s'interrogent sur des stocks d'eau à disposition dans les classes.

Madame la directrice des affaires financières et Madame la directrice de l'école primaire confirme l'existence de stocks (bureau de direction du primaire, vie scolaire notamment).



Ευγένιος Ητελοκρού
Lycée Franco-Hellénique



Madame la directrice des affaires financières rappelle à cette occasion que d'autres protocoles existent, pour d'autres situation (par exemple, fortes chutes de neige) , inscrits dans le PPMS de l'établissement.

8. Lycéens

- a. Serait-il possible que la direction ou la vie scolaire communique à l'ensemble du public concerné (par exemple les terminales) lorsqu'une action ou un événement les concernant et organisé par eux-mêmes doit se dérouler. Par exemple, prévenir du jour de vente des gâteaux afin que d'autres puissent en faire et se relayer au point de vente, ou bien autre exemple pour l'organisation du carnaval des collégiens : besoin de volontaires, date des réunions, ...).

Pour une meilleure communication, Monsieur le proviseur et Madame la CPE confirment qu'il est effectivement possible aux élèves impliqués de Terminale dans une action de relayer leurs messages sur Pronote par l'intermédiaire de la Vie scolaire.

Une diffusion peut également être faite via l'écran situé dans le hall.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

Président de séance



Secrétaire de séance



Secrétaire adjointe de séance

C. G.